



ANNÉE SCOLAIRE
2023-2024

L'ÉCOLE, UNE DES PRIORITÉS DE LA VILLE !

L'école instruit et éclaire, apprend à penser et à raisonner en intégrant le savoir. Elle transmet aussi des valeurs, notamment celles liées au "vivre ensemble" autour du respect, de la tolérance et de la dignité de la personne.

Pour cette rentrée scolaire 2023-2024, le Maire, les élus, les services et tous les personnels de la Ville auprès des jeunes, réaffirment aux familles leur volonté forte d'agir pour la réussite et le bien-être des enfants. Aussi, la Ville, soutenue par l'Éducation Nationale, déploie des moyens conséquents et met tout en œuvre pour que le quotidien des enfants châtelleraudais soit facilité sur le temps scolaire, péri et extra-scolaire.

Un budget d'investissement de 900 000 € est consacré cette année, à la réhabilitation des écoles. D'importants travaux programmés sur deux établissements : d'une part la 2^e tranche de travaux de l'école Painlevé, qui verra la réhabilitation finalisée autour de la maternelle, l'élémentaire et la restauration scolaire ; d'autre part l'école maternelle Léo Lagrange. Ils permettront une complète rénovation énergétique et thermique pour s'adapter aux défis climatiques, mais aussi des aménagements d'espaces pédagogiques et des équipements en mobilier.

Au delà de l'investissement mobilier et immobilier et malgré un contexte budgétaire contraint, nous avons à cœur de favoriser les initiatives et les projets pédagogiques par des moyens humains (culturels, sportifs, artistiques...) et financiers (caisse des écoles, cité éducative, Programme de Réussite Éducative...).

Cette année scolaire est aussi marquée par la nouvelle politique tarifaire pour la cantine et les accueils périscolaires. Elle est articulée autour de trois grands objectifs : équité, adaptation, simplification. Les tarifs sont basés sur le quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales. Ils s'échelonnent de 0,50 à 4,60 €, pour la restauration, sur 8 tranches. Un échange de données entre la CAF et la Direction de l'Éducation simplifiera les démarches.

Parce que nos plus jeunes seront les citoyens de demain, nous continuons d'investir et de nous investir pour l'avenir de vos enfants.

Bonne rentrée à tous, enfants, parents et adultes de la communauté éducative.



Jean-Pierre ABELIN
Maire



Jeannie MARÉCOT
Adjointe à l'Éducation



Du nouveau pour la cantine et les temps péri-scolaires

TROIS TEMPS PÉRI-SCOLAIRES SONT DÉFINIS : 7^h à 8^h30 (à l'exception des écoles Antoine Lavoisier et Léo Lagrange où l'accueil débute à 7^h30), 16^h à 17^h30 et 17^h30 à 19^h. De plus, les tarifs de l'accueil péri-scolaire sont dégressifs le soir pour les familles qui travaillent. Ces changements sont mis en place pour davantage d'équité, de simplicité et une meilleure répartition des efforts pour tous.

La réservation en ligne pour la cantine et le péri-scolaire est expérimentée cette année afin de mieux adapter le nombre de repas, de lutter contre le gaspillage alimentaire et d'ajuster le nombre d'animateurs au nombre d'enfants accueillis pour davantage de sécurité. Elle deviendra obligatoire à partir de septembre 2024.

Enfin, les Ateliers de Découvertes Éducatives (gratuits) sont reconduits tous les jeudis et vendredis de 15^h à 16^h30.



Des travaux dans les écoles

À la maternelle Paul Painlevé, les travaux d'isolation s'élèvent à 1 million d'€, financés par l'État par le biais du "fonds vert" et par le Département. La réhabilitation complète du groupe scolaire Léo Lagrange va démarrer aux vacances d'automne dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine du quartier des Renardières. Les travaux (co-financés par l'État et le Département) commencent par la maternelle et dureront trois années, pour un montant de 3,2 millions d'€. La rénovation de ces équipements permettra de réduire considérablement la consommation d'énergie des écoles et de limiter leur impact environnemental. Enfin, de nouveaux jeux ont été installés dans la cour de toutes les écoles maternelles.

2400 repas préparés par jour ! *

Chaque jour, l'équipe du service de restauration scolaire prépare les repas des enfants des écoles de 7 communes de Grand Châtelleraut et des maisons de quartiers. Une grande attention est portée à la provenance des produits en circuits courts (47 fournisseurs dans un rayon de 80 km dont 17 de Grand Châtelleraut) et 90% des plats sont réalisés "maison". À partir du mois d'octobre, un repas sans viande sera proposé à la réservation en ligne, tous les jours de la semaine.

** hors période de vacances scolaires*

Ouverture et fermeture de classe des écoles publiques

L'effectif scolaire des écoles publiques se maintient, avec 2340 enfants inscrits, confirmant la dynamique démographique positive de la Ville. Il y a toutefois quelques fermetures de classes dans les écoles élémentaires de Jean Zay, Jules Ferry et Antoigné. Mais, une classe de grande section sera dédoublée (pour ne pas dépasser le maximum de 15 élèves et favoriser l'apprentissage de la lecture) à Matisse/Littré/Lakanal et à la maternelle France Souché.

Pour accompagner le renouveau de l'école maternelle Léo Lagrange, un dispositif "toute petite section" est créé. Il permet aux parents de scolariser leurs enfants dès 2 ans dans des conditions particulières : découverte progressive de l'école, de la cantine et du péri-scolaire tout au long de l'année.

Vers plus de sécurité aux abords des écoles

À partir du mois de septembre 2023, la Ville va renforcer la sécurité aux abords des écoles. La police municipale sera présente et la vidéo-verbalisation* sera mise en place aux horaires d'entrée et de sortie des élèves pour les écoles vidéosurveillées.

Petit rappel des règles de bon sens et de civisme en lien avec le code de la route :

- ne pas stationner sur les places réservées aux livraisons ou à des emplacements où le stationnement est interdit (bandes jaunes) ;
- ne pas jeter ses débris sur le trottoir ;
- ne pas encombrer la chaussée en s'arrêtant au milieu de la route, même si c'est juste pour permettre à son enfant de descendre de la voiture.

** La vidéo-verbalisation est réglementée et ne sera utilisée qu'aux horaires d'entrée et de sortie des élèves.*

